



Le Proviseur

Aux parents d'élèves

Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2016

Objet : utilisation téléphone portable

Des élèves de 1ère, scolarisés au lycée, ont pendant leurs cours utilisé l'application Periscope. Cette application permet de filmer et de commenter des événements en direct avec une diffusion en instantanée sur les réseaux sociaux. Des propos intolérables ont été proférés et écrits sans que les élèves se rendent compte de leur gravité.

Je vous rappelle que l'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte du lycée est totalement interdite (RI paragraphe V article 2.b et 2.c) ainsi que de filmer et photographier sans accord signé des personnes concernées.

Ces faits sont graves, ils ont fait l'objet de sanctions allant de 2 à 5 jours d'exclusion en externe avec notification dans le dossier de l'élève. Il a été demandé à ces mêmes élèves de faire une action sur l'utilisation de ces applications et leur diffusion sur les réseaux sociaux aux élèves de seconde et dans leur classe.

Je compte sur la vigilance des parents afin de relayer le message quant à l'utilisation des téléphones portables au lycée et qui font souvent l'objet de rapports et de sanctions suite à leur utilisation (triches aux contrôles, enregistrement et film sans autorisation, discussion par SMS pendant les cours). Les élèves ne sont pas en situation de réussite et de concentration optimum lorsqu'ils dérogent à ces règles et le règlement intérieur doit être appliqué.

Mme S. CORBIERE